

Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Avis relatif à l'examen professionnalisé pour l'accès au corps des secrétaires administratifs relevant du ministre chargé de l'agriculture pris en application de l'article 7 du décret n° 2012-631 du 3 mai 2012

NOR : AGRS1528827V

Un examen professionnalisé est organisé au titre de l'année 2015 pour l'accès au corps des secrétaires administratifs relevant du ministre chargé de l'agriculture, pris en application de l'article 7 du décret n° 2012-631 du 3 mai 2012 relatif aux conditions d'éligibilité des candidats aux recrutements réservés pour l'accès aux corps de fonctionnaires de l'Etat des catégories A, B et C et fixant les conditions générales d'organisation de ces recrutements en application de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique.

Cet examen professionnalisé est destiné à pourvoir des emplois en administration centrale, dans les services déconcentrés et les établissements d'enseignement technique et agricole du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, à l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Agence de services et de paiement.

Le nombre des places offertes sera fixé ultérieurement.

Peuvent faire acte de candidature :

Les agents non titulaires du ministère chargé de l'agriculture et de ses établissements remplissant les conditions fixées par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 visée ci-dessus. Ces conditions sont rappelées par la circulaire publiée le 6 décembre 2012 sous le n° SG/SRH/ SDDPRS/C2012-1004. Cette circulaire ainsi qu'une foire aux questions et un tableau des situations particulières sont consultables sur le site <http://www.agriculture.gouv.fr/deprecarisation-des-agent-contractuels>.

La préinscription télématique se fera par internet sur le site : www.concours.agriculture.gouv.fr à partir du 3 décembre 2015.

La date limite de préinscription est fixée au 24 décembre 2015.

La date limite de retour des confirmations d'inscription ainsi que des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle est fixée au 7 janvier 2016, le cachet de la poste faisant foi.

Date et lieu de l'épreuve orale d'admission : à partir du 7 mars 2016, à Paris.

Pour obtenir les renseignements relatifs à cet examen professionnalisé, les candidats s'adresseront à Mme Françoise DAVAUX et Mme Martine PIÉ, téléphone : 01-49-55-58-41 et 01-49-55-42-26, francoise.davaux@agriculture.gouv.fr et martine.pie@agriculture.gouv.fr.